

2 clôtures :
- 3 août
- 16 août

SOCIÉTÉ CANINE RHÔNE-ALPES - SECTION DES SAVOIE

affiliée à la Société Centrale Canine

EXPOSITION CANINE NATIONALE

avec attribution du CACS de la Société Centrale Canine

LA ROCHE-SUR-FORON

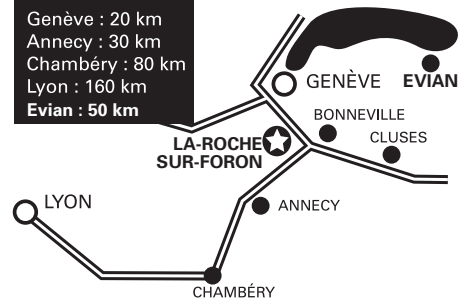
**Parking gratuit pour
les camping-cars dès le 28 août**

demande par e.mail

expocaninedelarochesurforon@orange.fr

PARC DES EXPOSITIONS

DIMANCHE 29 AOÛT 2010



Entrée des chiens : 8 h 30 - Début des jugements : 10 h

Renseignements

- 09 75 83 72 42 (de 8 h à 12 h, du lundi au vendredi)
- 04 78 84 07 22 (de 14 h à 18 h, du lundi au vendredi)
- E.mail : expocaninedelarochesurforon@orange.fr

Séance de confirmation le samedi 28 août de 14 h à 18 h uniquement pour les chiens non exposés

JURY PRESENTI

1^{er} groupe

Berger Allemand, Berger Blanc Suisse, Chien Loup Tchèque,
Berger de Beauce, Berger des Pyrénées,
Colley, Colley Barbu, Bobtail, Welsh Corgi,
Bergers de l'Est et Italien **M. HERMEL**
Bouvier des Flandres **Mme MEYER**
Bergers Belges, Schipperke, Berger Australien,
Berger de Brie, Berger Picard, Border Collie
et autres races du groupe **M. LORY**

2^e groupe

Dobermann, Pinschers et Schnauzers,
Dogue Argentin, Rottweiler **M. JOUANCHICOT**
Spéciale Dogue Allemand,
Boxer, Dogue de Bordeaux, Cane Corso, Bulldog,
Mâtin de Naples, Mastiff et Bullmastiff **Mme CHOISY**
Spéciale Leonberg **M. VERNON**
Terre-Neuve, Saint-Bernard, Dogue du Tibet,
Montagne des Pyrénées, Bouviers Suisses
et autres races du groupe **M. MANSENCAL**

3^e groupe

Fox Terrier **Mlle BODSON**
Jack Russel et Parson Russel **M. FAVRE**
Staffordshire Américain, Bull Terrier,
Bull Terrier du Staffordshire **M. JOUANCHICOT**
Terriers d'Ecosse, Yorkshire et autres races du groupe **Mlle BIGAUT**

4^e groupe

Tous les Teckels **M. RUBINATO**

5^e groupe

Spéciale Alaska Malamute **Mme DAUVET**
Spitz **Mlle BIGAUT**
Chiens Nordiques, Husky Sibérien, Akita Shiba,
Spitz Japonais, Chow-Chow, Eurasier
et autres races du groupe **Mme MEYER**

6^e groupe

Dalmatien, Bleus de Gascogne,
Porcelaine, Basset des Alpes **Mme BOTTUSSI-JOCQUEL**
Rhodesian Ridgeback **M. HERMEL**
Chien de St Hubert, Griffon Vendéen, Beagle,
Baset Hound, Basset Artésien Normand
et autres races du groupe **M. FAVRE**

7^e groupe

Pointer, Setter Anglais, Setter Gordon, Setter Irlandais **M. RUBINATO**
Autres races du groupe **M. GOUBIE**

8^e groupe

Retrievers et Chiens d'Eau **M. LE ROUEIL**
Spaniels **M. RUBINATO**

9^e groupe

Caniches, Chihuahua, Bouledogue Français, Carlin **M. SOULAT**
Bichons, Epagneuls Japonais et Pékinois
Petit Chien Lion **Mme BODSON**
Griffon Belge, Griffon Bruxellois,
Petit Brabançon **Mme BOTTUSSI-JOCQUEL**
Cavalier King Charles, Chiens du Tibet
et autres races du groupe **Mme DROUILLARD**

10^e groupe

Spéciale Whippet,
Lévriers Irlandais et Ecosais **M. JOUANCHICOT**
Barzoï **Mme BOTTUSSI-JOCQUEL**
Afghan, Petit Lévrier Italien
et autres races du groupe **M. MANSENCAL**

**LA LISTE DES JUGES PEUT ÊTRE MODIFIÉE SUIVANT LE NOMBRE
DES ENGAGEMENTS ET LES INDISPONIBILITÉS DES JUGES**

Cages gratuites à disposition en nombre limité - Parking gratuit

**Concours
jeunes
présentateurs**

**Gagnez votre
séjour à la Crufts !**

1 VOYAGE A LA CRUFTS

offert par CYNOPRINT

Le propriétaire du chien vainqueur du Best in Show se verra offrir un voyage à la Crufts pour 1 personne comprenant : le voyage en avion aller-retour depuis l'aéroport le plus proche du lieu d'habitation du gagnant, 1 nuit d'hôtel, 2 billets d'entrée à la Crufts pour 2 jours, accompagnement sur place. Le gagnant aura le choix des jours en fonction des races qu'il souhaite voir.

Trophée ROCHOIS

Le « Trophée Rochois » récompensera le chien qui aura eu le CACS 2 années consécutives.

Exemple : celui qui fait le CACS 2010 aura le trophée s'il remporte le CACS aussi en 2011.

Cette opération est valable rétroactivement. Ainsi, les chiens qui ont obtenu le CACS en 2008 pourront obtenir le trophée s'il remporte le CACS 2010.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES NATIONALES du CACS

ARRIVÉE ET JUGEMENT – L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 h 30. Les jugements commenceront à 10 heures précises.

LOGEMENT – Des cages, en nombre limité, seront à disposition sur le site.

SORTIE DES CHIENS – Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 17 heures. Les autorisations de sortie ne devront être accordées qu'entre 12 et 14 heures après versement d'une caution de 40 €. Restaurant et buvette à l'intérieur de l'exposition.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le service vétérinaire sera assuré par un docteur-vétérinaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau ;
 - des chiens aveugles ou sourds ou estropiés ;
 - des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations ;
 - des chiens visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits.
- des chiens dangereux.

La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines et celles qui appartiennent à une association non affiliée à la S.C.C.

Sont admis à l'exposition tous les chiens de races reconnues figurant aux classifications établies par la S.C.C. et la F.C.I. et inscrits à un livre d'origine reconnu par la F.C.I. (livre d'attente inclus). Les juges peuvent présenter un chien ne leur appartenant pas le jour où ils n'officieront pas.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements ;
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition ;
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite de la classe de Lot d'Élevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit.

En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement).

Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquies à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé la semaine précédant l'exposition, la carte d'exposant qui devra être présentée à l'entrée. Seuls les chiens ayant obtenu au moins un C.A.C.S. dans une exposition organisée sous les règlements de la Société Centrale Canine peuvent être acceptés "ne concourant pas".

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :

CLASSE INTERMÉDIAIRE – (donnant droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les classes Travail et Ouverte). Pour les chiens âgés de plus de 15 et moins de 24 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition.

CLASSE OUVERTE (donnant droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les classes Travail et Intermédiaire) – Pour les chiens âgés de 15 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition.

CLASSE TRAVAIL (donnant droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les classes Ouverte et Intermédiaire) – Pour les chiens âgés de 15 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition, et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe Travail (joindre une copie à la feuille d'inscription). La récompense doit être homologuée avant la date de clôture de l'exposition.

CLASSE CHAMPION – Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des pays membres de la FCI et Champions internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation), âgés de 15 mois à la veille du jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

CLASSE JEUNE – Pour tous chiens âgés de plus de 9 et moins de 18 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif EXCELLENT et non au CACS.

CLASSE PUPPY – Pour tous chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Insuffisant). Elle ne donne pas lieu de classement.

CLASSE VÉTÉRAN – Pour tous chiens ayant l'âge minimum de 8 ans (comptés à la veille du jour de l'ouverture de l'exposition). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS. Les meilleurs vétérans ayant obtenu le qualificatif « 1^{er} excellent » dans la classe Vétérans peuvent concourir pour le titre de Meilleur de Race.

Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion, Jeune, Puppy et Vétérans.

Autres classes :

CLASSE NE CONCOURANT PAS – Pour les chiens titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre d'Origine reconnu par la FCI, âgés de plus de 6 mois et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge. Ils ne peuvent pas faire l'objet d'une demande de confirmation.

CLASSE ÉLEVAGE (ex Lot d'Élevage) : un minimum de 3 et un maximum de 5 sujets de la même race et de la même variété, quel que soit leur sexe, élevés par la même personne, même si celle-ci n'est pas la propriétaire.

CLASSE LOTS D'ÉLEVAGE (ex reproducteurs) : un mâle ou une femelle accompagnés au moins de 3 et au maximum de 5 de ses fils ou filles.

COUPLE – Pour deux chiens de mêmes race et variété, de sexes différents, appartenant au même propriétaire et déjà engagés dans une classe individuelle.

PAIRE – Pour deux sujets de mêmes race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et déjà engagés dans une classe individuelle.

MEUTE – Chiens courants : pour six chiens courants minimum, de même race, sans distinction de sexe et appartenant au même propriétaire dont trois chiens doivent être engagés dans la classe Travail.

TERRIERS ET TECKELS : pour les six Terriers ou les six Teckels, le propriétaire doit justifier que ses trois chiens ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe Travail et qu'il est titulaire de l'attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de la SCRA par mandat-cash ou chèque. Pour les exposants étrangers : mandat international

A CONSERVER PAR L'EXPOSANT

exclusivement. Envoi des engagements à l'exposition : SCRA Expo La Roche sur Foron - 125 Chemin de Chez Cofy 74800 LA ROCHE SUR FORON

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS – 3 et 16 août 2010 (majoration de tarif entre ces 2 dates). Les engagements pris par internet sont majorés de 1 euro par chien pour frais bancaires et postaux.

REFUS OU EXCLUSIONS

1) des engagements : la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser même après les avoir acceptés, sous déduction d'une somme de 10% du montant pour frais de secrétariat.

2) des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le "service vétérinaire" ;
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés ;
- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite ;
- d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring, et si besoin d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un deuxième juge pourra être désigné si le nombre de chiens dépasse 60 chiens environ, y compris les confirmations seules. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

PRESENTATION

- Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.
- Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

C.A.C.S. – Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" en classe Ouverte, Travail ou Intermédiaire à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place). Les juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la S.C.C. de s'assurer pour l'homologation du C.A.C.S. que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2^e est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé le R.C.A.C.S.

Celle-ci peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé par le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines ;
 - b) s'il a déjà le titre de Champion National de Standard.
- Les C.A.C.S. ne sont valables qu'après leurs homologations par la S.C.C.

AGE MINIMUM EXIGÉ POUR LA CONFIRMATION

1 ^{er} groupe :	- Berger Allemand, Berger de Brie et Bouvier des Flandres.....	15 mois
	- Reste du groupe	12 mois
2 ^e groupe :	- Schnauzer Géant, Dogue Allemand, Dogue de Bordeaux, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin de Naples, Chien de Montagne des Pyrénées, Saint-Bernard, Terre-Neuve, Dogue du Tibet, Leonberg, Landseer, Dobermann, Rottweiler, Mâtin des Pyrénées, Hovavart, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois, Fila Brasileiro, Mâtin Espagnol, Rafeiro de Alentejo, Chien de Montagne de la Serra d'Estrela, Cane Corso.....	15 mois
	- Reste du groupe	12 mois
3 ^e , 4 ^e groupes :	12 mois	
5 ^e groupe :	- Chien de Canaan, Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podenco Ibicenco, Podencos Portugais (moyen, grand), Samoyède, Esquimau du Groenland, Akita.....	15 mois
	- Reste du groupe	12 mois
6 ^e groupe :	- Rhodesian Ridgeback	15 mois
	- Reste du groupe	12 mois
7 ^e groupe :	12 mois
8 ^e groupe :	- Retrievers	15 mois
	- Reste du groupe	12 mois
9 ^e groupe :	- Epagneul Japonais et Pékinois	10 mois
	- Reste du groupe	12 mois
10 ^e groupe :	- Whippet, Petit Lévrier Italien	12 mois
	- Reste du groupe	15 mois



Chiens de 2^e catégorie

Il est prévu pour les chiens de 2^e catégorie :

- le certificat de vaccination antirabique,
- le port de la muselière dans les lieux publics,
- les expositions où le public est admis (hors cages et rings) sont assimilées à un lieu public,
- le récépissé de déclaration à la mairie,
- l'attestation d'assurance.

TRÈS IMPORTANT – PROPHYLAXIE DE LA RAGE Avis aux exposants résidant en France

Pour les chiens de la 2^e catégorie, les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux Services Vétérinaires départementaux la photocopie du certificat de vaccination antirabique de chaque chien engagé. En conséquence, nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre feuille d'engagement.

La validité du certificat débute :

- en cas de primo-vaccination : un mois après la date de sa délivrance. Les dates du début et de la fin de validité doivent être portées sur le certificat.
- en cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination, la date de fin de validité doit être portée sur le certificat.

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 100 €, qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées ;

- a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugées par le comité de l'exposition (voir paragraphe Réclamations).

Aux exposants propriétaires de chiens de 2^e catégorie

Il est prévu pour les chiens de 2^e catégorie : le certificat de vaccination antirabique, le port de la muselière dans les lieux publics, les expositions où le public est admis (hors cages et rings) sont assimilées à un lieu public, le récépissé de déclaration à la mairie, l'attestation d'assurance.

**Les chiens à oreilles coupées,
nés après le 28 août 2008,
ne peuvent pas être présentés.**

Avis aux exposants résidant à l'étranger

1) Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de Douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquies à caution et le versement des frais correspondants.

2) L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de Douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an ou qu'un rattrapage de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

EXPOSITION CANINE NATIONALE de LA ROCHE-SUR-FORON

Parc des Expositions - DIMANCHE 29 AOUT 2010 - 10 h-17 h



DEMANDE D'ENGAGEMENT
(un seul chien par feuille - photocopies acceptées)

Demande n°

Réservé organisateur

2 clôtures : 3 août 2010 - 16 août 2010 (+ 10 € du 4/08 au 16/08 par chien)
Engagements internet* : cynoprint.com (paiement sécurisé par carte bancaire)

* Les engagements par Internet sont majorés de 1 € par chien

NUMÉRO DE TATOUAGE ou DE PUCE OBLIGATOIRE :

Race Variété Couleur
Poil (ras, long, dur) Poids Taille
Nom du chien
Sexe : MALE FEMELLE N° LOF Date de naissance
Nom du père
Nom de la mère
Nom du producteur : M., Mme, Mlle
(propriétaire de la mère à la saillie)

Nom du propriétaire : M., Mme, Mlle Prénom
Adresse complète
Code postal Ville Tél.

Demande la confirmation *(gratuite pour tout chien inscrit en classe individuelle ou en meute)* OUI NON

Je déclare accepter sans restriction ni réserve les obligations qui résultent pour moi du présent engagement et qui figurent au verso de cette même feuille. Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 heures si mon chien est classé.

Fait à le
Lu et approuvé,
Signature du propriétaire

CHIEN INSCRIT EN CLASSE :

- Champion
Ouverte
Travail
Intermédiaire
Jeune
Puppy
Vétéran
Hors concours
Meute

Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la (voir dates clôture ci-dessus) à :

SCRA - Expo La Roche - 125 chemin de Chez Coffy 74800 LA ROCHE SUR FORON

Joindre impérativement

- Votre règlement à l'ordre de la SCRA
- La photocopie de votre carte d'adhérent 2010 pour bénéficier du tarif adhérent
- La photocopie des justificatifs (champion et travail)
- La photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2^e catégorie ou ceux en provenance de l'étranger.
- 1 enveloppe timbrée (0,56 €) libellée à vos noms et adresse.

Tarifs majorés de 10 euros par chien du 4 au 16 août.

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

N° carte adhérent SCRA <small>(joindre photocopie)</small>	Jusqu'au 3 août inclus		Du 4 au 16 août inclus	
	Non-membre SCRA	Membre SCRA	Non-membre SCRA	Membre SCRA
Pour le 1 ^{er} chien	32 €	28 €	42 €	38 €
Pour le 2 ^e chien*	26 €	22 €	36 €	32 €
Pour le 3 ^e chien*	21 €	17 €	31 €	27 €
A partir du 4 ^e chien*	16 €	12 €	26 €	22 €
Couple, paire	10 €			
Meute (pour 6 chiens courants en Meute donnant droit à 6 engagements individuels et appartenant au même propriétaire) ..	60 €			
Chiens supplémentaires de la meute (à partir du 7 ^e)	16 €			
Puppy et Vétéran	20 €			
Chien ne concourant pas (ni jugé, ni confirmé)	10 €			
Carte accompagnateur	3 €			
Lot et classes d'élevage (inscriptions sur place)				
Concours jeune présentateur (inscriptions sur place)				

Classes dans lesquelles le chien peut être engagé <small>(voir définition des classes dans le règlement)</small>	SOMMES adressées
Ouverte (+ 15 mois)	
Travail (+ 15 mois - fournir justificatif)	
Jeune (9 à 18 mois)	
Intermédiaire (15 à 24 mois)	
Champion de Beauté (+ 15 mois - fournir justificatif)	
Puppy, Vétéran	
Chien ne concourant pas (ni jugé, ni confirmé)	
Meute	
Cotisation SCRA : 18,30 € (facultative)	
Carte d'accompagnateur** : x 3 €	
TOTAL A PAYER :	

* Pour le tarif dégressif, les chiens doivent appartenir au même propriétaire.

**La carte donne droit à l'entrée de 2 personnes (propriétaire inclus).

REPLISSEZ très lisiblement ce volet en MAJUSCULES D'IMPRIMERIE afin d'éviter TOUTE ERREUR DANS LE CATALOGUE

RENSEIGNEMENTS À FOURNIR

pour les classes Travail et Champion, les titres doivent avoir été homologués avant le 4 août

Joindre
les justificatifs

CLASSE TRAVAIL

CHIENS DE DÉFENSE :

- Date et lieu où le chien a obtenu soit :
- Le BREVET DE CHIEN DE DÉFENSE en RING
 - Le BREVET CAMPAGNE
 - Le BREVET MONDIORING
 - Le CERTIFICAT R.C.I. (et RCI 1 et suivants...)
 - Le BREVET DE PISTAGE FRANÇAIS
 - Le BREVET DE RECHERCHE UTILITAIRE
 - Le PISTAGE F.C.I. I
 - Le TEST INTERNATIONAL DE SAUVETAGE
 - Le BREVET TROUPEAUX (OVIN ou BOVIN)

CHIENS D'ARRÊT BRITANNIQUES ET CONTINENTAUX :

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un minimum Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique (BICP) 1^{er} ou 2^e catégorie.

CHIENS COURANTS :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse.

SPANIELS :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R.

BARBETS :

Date et lieu où le chien a obtenu un Brevet de Travail à l'Eau (1^{er} ou 2^e catégorie).

TERRIERS :

Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

TECKELS :

Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix.

CHIEN D'ÉLAN NORVÉGIEN :

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- Sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon ;
 - Sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.
- T.A.N. ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

CHIENS NORDIQUES DE TRAINEAU :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail échelon 1.

RETRIEVER :

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu TB en Field ou BICP 1^{er} ou 2^e catégorie.

LEVRIERS :

fournir copie du certificat (obligatoire) de la FCI confirmant que le lévrier a bien pris part à des courses ou coursings internationaux avec octroi du CACIL, au moins à quatre reprises, sur une période d'un an et un jour et qu'il a été classé à deux reprises parmi la première moitié des concurrents des courses et coursings.

Par ailleurs, au cas où ce classement a été obtenu lors d'un coursing international, le lévrier doit avoir obtenu au moins 2/3 du maximum des points.

Le certificat est fourni par la SCC via le secrétariat de la Commission Nationale d'Utilisation des Lévrier.

CLASSE CHAMPION *Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.*

Date d'homologation du titre de Champion National de Beauté ou de Champion International (joindre une copie des justificatifs).

RÉPONSE

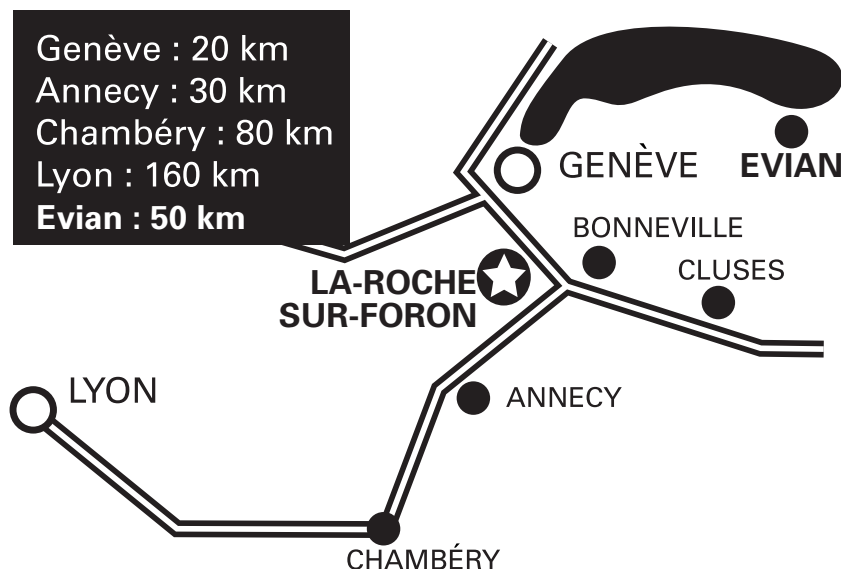
ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant au verso. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçus et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil n'est pas à ma connaissance au jour où est signé cet engagement atteint de maladies contagieuses, et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C. Je déclare également connaître la loi du 06/01/99 et l'arrêté du 27/04/99 concernant les animaux dangereux et la Protection des animaux. Je déclare m'y soumettre.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 heures si mon chien est classé.

Signature :


ROYAL CANIN



Engagement par internet :

cynoprint.com

Règlement sécurisé par carte bancaire
Clôtures : 3 août et 16 août (minuit)
(majoration de 10 € entre ces 2 dates)

Le "Village des Eleveurs"
vous accueillera, gratuitement en nombre limité.

Renseignements

09 75 83 72 42 (de 8 h à 12 h, du lundi au vendredi)
E.mail : expocaninedelarochesurforon@orange.fr

**Une coupe
sera remise à l'éleveur
ayant le plus grand
nombre de chiens
inscrits à l'exposition
sous son affixe.**